

Les principales catégories de panneaux :

- ❖ Les panneaux de danger
- ❖ Les panneaux d'obligation
- ❖ Les panneaux d'interdiction
- ❖ Les panneaux d'indication



De forme triangulaire
à bord rouge

LES PANNEAUX DE DANGER



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virage
dont le premier
est à droite



Succession de virage
dont le premier
est à gauche



Ralentisseur
de type dos-d'âne



Chaussée rétrécie
par la gauche



Chaussée rétrécie
par la droite



Chaussée glissante



Chaussée rétrécie



Passage piétons



Endroit fréquenté
par les enfants



Débouché de cycliste
venant de droite
ou de gauche



Passage à niveau
sans barrières
ni demi-barrières



Passage à niveau
muni de barrières



Circulation dans
les deux sens



Descente
Dangereuse



Danger



Débouché sur un
quai ou une berge



Passage
de cavaliers



Passage d'animaux
domestiques



Passage d'animaux
sauvages



Risque de chute de
pierres ou de présence de
pierres tombées sur la route



Annonce de
feux tricolores



Traversée de
voies de tramways



Vent latéral

A fond jaune, ils annoncent un danger temporaire



Travaux



Chaussée
Glissante



Autres dangers



Annonce de signaux
régulant la circulation



Chaussée
rétrécie



Accident





De forme ronde à fond blanc et couronne rouge

LES PANNEAUX D'INTERDICTION



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour jusqu'à la prochaine intersection



Interdiction de dépasser les véhicules à moteur autres que ceux à 2 roues ou side-car



Stationnement interdit



Arrêt et stationnement interdits



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Accès interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux véhicules de transport en commun de personnes



Accès interdit aux cyclomoteurs



Limitation de vitesse



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Signaux sonores interdits



Accès interdit aux véhicules dont la largeur est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables

Fond blanc barré de noir, ils annoncent la fin de l'interdiction



Fin de toutes interdictions précédemment signalées



Fin de limitation de vitesse



Fin d'interdiction de dépasser



Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore



Fin interdiction dont la nature est indiquée sur le panneau





De forme ronde à fond bleu

LES PANNEAUX D'OBLIGATION



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Contournement obligatoire de l'obstacle par la droite



Contournement obligatoire de l'obstacle par la gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche ou à droite



Piste ou bande obligatoire pour les cycles



Chemin obligatoire pour les piétons



Chemin obligatoire pour les cavaliers



Vitesse minimale obligatoire



Voie réservée aux véhicules de transport en commun

Barré de rouge, ils annoncent la fin de l'obligation



Fin de piste ou de bande cyclable



Fin de chemin obligatoire pour les piétons



Fin de chemin obligatoire pour les cavaliers



Fin de vitesse minimale obligatoire



Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun



De forme carrée à fond bleu

LES PANNEAUX D'INDICATION



Piste ou bande cyclable conseillée



Arrêt d'autobus



Passage pour piétons



Air piétonne



Circulation à sens unique



Impasse de bande cyclable



Entrée sur une autoroute



Lieu aménagé pour le stationnement



Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



Surélévation de la chaussée



Vitesse conseillée



Route à accès réglementé



Hôpital



Station de taxis



Voie réservée aux tramways



Fin de piste ou de bande cyclable conseillée



Fin d'une aire piétonne



Fin d'une autoroute



Fin de route à accès réglementé



Fin de vitesse conseillée

Autres panneaux

Les panneaux d'intersection et de priorité

Aux carrefours la règle générale est la priorité à droite sauf lorsqu'il y a un panneau précisant les règles à respecter.



Cédez le passage aux véhicules venant de la ou des routes situées à droite



Intersection avec une route dont les usagers doivent céder le passage



Arrêt à l'intersection



Cédez le passage à l'intersection



ou



Arrêt à l'intersection (signal avancé)



Cédez le passage à l'intersection (signal avancé)



Carrefour à sens giratoire



Route prioritaire



Fin d'une route prioritaire

Les panonceaux

Placés sous un panneau le panonceau apporte une indication complémentaire.



Les cycles peuvent emprunter le sens interdit



La route prioritaire part sur la gauche



Le danger est situé à 50 m



Seuls les camions ne sont pas autorisés à tourner à gauche



La voie désignée est réservée aux autobus



La signalisation de direction



La signalisation de localisation



La signalisation touristique



Seuls les panneaux les plus courants figurent dans cette fiche-mémo.
 Pour les découvrir en totalité, consultez le guide *Rousseau* ou les nombreux sites sur internet.

